

C.D. N° 2/2015

COMITÉ DIRECTEUR du CDOS du LOIRET *du mercredi 24 juin 2015*

Présents : Mmes E. ROLAND – N. ROS – MM M. ARNOULT – P. BEN SACI – D. COUTELLIER – A. DHUIVONROUX – C. EMERY – R. FLAMENT – P. POMMIER.

Excusés : Mme. V. BURY – MM. D. BEAULIER – E. BEDU – J.L. DESNOUES – L. THOMAS – A. TUISAT.

Assistent : Mme A. GERARDIN – M. F. GILLES.

Dûment convoqué le Comité Directeur s'est réuni ce jour, salle Marcel Cerdan à la Maison des Sports à Olivet. Le Président, Patrick BEN SACI, ouvre la séance à 18h30. Il remercie les membres présents d'avoir répondu positivement à l'invitation.

1°/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR N°1 / 2015 DU 16 MARS 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°/ TRÉSORERIE

Michel ARNOULT fait part des difficultés rencontrées depuis le début de l'année, les subventions tardant à arriver, le livret bleu a permis de tenir jusqu'au mois de juin, le CDOS a réussi à s'autofinancer pendant 5 mois d'activité. La situation s'améliore puisque le CROS a réglé, le 30 mai dernier, une partie des prestations formation du dernier semestre 2014 d'un montant de 6 800 € et que la subvention du Conseil Départemental a été versée le 15 juin. Les subventions du Conseil Départemental sont en diminution par rapport à l'année dernière, 14 500 € pour le fonctionnement (15 300 € en 2014), 1 900 € pour l'action Vacances Sportives (2 000 € en 2014).

La subvention du CNDS devrait être de l'ordre de 30 000 € pour les actions traditionnelles et 2 500 € pour le PSC1 (en diminution également par rapport à 2014), nous savons également que la subvention CNDS ESQ pour les postes d'Adeline GERARDIN et Frédéric GILLES est accordée pour un montant total de 24 000 €. Le versement des subventions CNDS devrait avoir lieu au mois de juillet. Il est regrettable que le projet de signature de convention avec le CNDS, qui aurait pu permettre au CDOS de toucher 50 % de la subvention de l'année n-1 au cours du premier trimestre de l'année n, n'ait pas pu se concrétiser, cela aurait pu permettre d'éviter ces difficultés de gestion de trésorerie.

Michel ARNOULT fait le point sur les cotisations, à ce jour 49 comités ont adhéré et 17 n'ont pas encore réglé leur cotisation. Un rappel va être effectué dans les prochains jours.

3/ SERVICES CIVIQUES

Un point est fait sur l'avancée du projet d'accueil de volontaires en service civique. Les fiches de missions restent à valider et nous sommes dans l'attente du numéro d'agrément du CNOSF pour compléter notre dossier avant de le transmettre à l'agence du service civique en vue de l'obtention de l'agrément valable 2 ans qui nous permettra de lancer le recrutement des volontaires.

Adeline GERARDIN présente les missions qui pourraient être proposées aux volontaires ; lors du rendez-vous avec les services de la DDCS pour la présentation du projet, il nous a été conseillé de passer d'une durée de mission de 12 mois à une durée de 6 à 8 mois maximum. Le CDOS propose trois thématiques pour ses missions : une sur le développement du bénévolat, dans le but de recenser les actions qui fonctionnent au sein des comités et des clubs et de produire une sorte de guide des bonnes pratiques qui serait diffusé auprès de l'ensemble du mouvement sportif, la deuxième thématique porterait sur le développement de la pratique sportive des femmes éloignées de l'activité physique, par le recensement des nombreuses actions existantes, en ciblant plus particulièrement les ZRR et territoires ruraux. Le dernier thème serait les nouvelles formes de mutualisation, engager une réflexion sur les possibilités de mutualisations d'aides financières pour des structures d'un même territoire, recenser la totalité des aides et les possibilités de cumul de celles-ci car les bénévoles n'en sont pas toujours informés. C'est un travail sur le long terme. Le Comité Directeur valide les fiches de missions. Didier COUTELLIER, Adeline GERARDIN et Frédéric GILLES suivront une journée de formation sur le thème du tutorat de volontaire service civique, le vendredi 26 juin dans les locaux de la DRJSCS, cette formation traitera des particularités du contrat de service civique et de la façon d'accueillir et d'encadrer au mieux les volontaires au sein des structures. Cette formation généraliste pourra s'accompagner par la suite de journées de formation spécifique complémentaires permettant d'aborder plus précisément certains aspects de l'accueil de volontaires.

Adeline GERARDIN rappelle que les services de l'État disposent d'une enveloppe permettant de financer la formation PSC1 des volontaires et qu'il ne faut pas les inscrire sur les sessions de formation PSC1 dispensées par le CDOS.

4°/ CNDS 2015

Le Président revient sur le dossier du CDOS et la baisse de la subvention. Il informe que le financement des postes ESQ des CROS et des CDOS devrait être renouvelé pour les années à venir. Un certain nombre de réunions des groupes de travail ont eu lieu au CROS et à la DRJCS, la Commission Territoriale s'est réunie le 19 juin. Pour le Loiret, une réunion bilan s'est tenue le 8 juin dernier avec les services de la DDCS, 183 dossiers (en comptant les dossiers de sections des clubs omnisports) ont été étudiés, 128 dossiers ont été soutenus, 99 dossiers Clubs et 29 dossiers Comités Départementaux. La part de l'enveloppe affectée à l'emploi dépasse celle affectée aux actions traditionnelles, 19000 € sont attribués à l'accompagnement éducatif, ce montant est en baisse par rapport à l'an passé.

Le Président informe les membres du Comité Directeur qu'un appel à projet complémentaire a eu lieu, avec un potentiel de création de 13 emplois supplémentaires dont 5 en QPV, les dossiers sont à déposer avant le 16 septembre, une réunion du groupe de travail est fixée le 22 septembre à la DRJSCS.

5°/ VACANCES SPORTIVES 2015

Didier COUTELLIER fait part de la réunion de lancement qui a eu lieu le 23 juin à la Maison des Sports en présence des représentants de 8 Comités Départementaux sur les 12 participants à l'opération. Un point est fait sur le planning des interventions de juillet et d'août à Bazoches-les-Gallerandes et Triguères, les différentes disciplines interviennent sur les deux catégories d'âge, matinée et après-midi, sauf le Tir à l'Arc qui ne dispose pas du matériel requis pour intervenir le matin auprès des enfants les plus jeunes. Il ne reste qu'à trouver l'activité qui comblera le créneau du matin, lorsque le Tir à l'Arc intervient l'après-midi, le reste du planning étant complet. Le Président encourage les membres du Comité Directeur à s'inscrire sur le planning des présences sur site. Adeline GERARDIN rappelle que, suite aux événements de janvier dernier, le CDOS a prévu de créer et d'intégrer un volet citoyenneté aux Vacances Sportives. Un tour de table est effectué pour faire le point sur les disponibilités de chacun. Adeline GERARDIN fait part de quelques difficultés rencontrées pour le site de Triguères pour obtenir le retour de la convention qui conditionne le lancement officiel des inscriptions, et de soucis de communication, il semble que l'information ne circule pas dans les établissements scolaires et les mairies de ce secteur. Le Vice-Président rappelle que nous sommes tenus par la convention signée avec les Comités Départementaux de fournir une réponse sur la faisabilité de l'action avant le 30 juin. Les effectifs minimums de 15 enfants pour le groupe des 6/10 ans et de 20 enfants pour le groupe des 11/15 ans n'étant pas atteints pour le moment pour le site de Triguères, le Bureau décidera, lors de sa prochaine réunion, le 30 juin après-midi, de maintenir ou non l'action sur ce secteur. En l'absence de retour de la convention signée les animations seront annulées.

Christian EMERY fait part d'un retour très positif sur l'action Vacances Sportives qui lui a été fait par une élue de ce secteur, lors d'une réunion du Conseil de Développement du Pays du Gâtinais se déroulant à Château-Renard. Un point sur les effectifs de chaque site est fait, l'action en direction des plus jeunes sur le secteur de Bazoches-les-Gallerandes fonctionne bien puisque le créneau du matin est déjà complet et que certains enfants en limite d'âge ont été basculés dans le groupe de l'après-midi pour la semaine de juillet. Une invitation sera envoyée, aux Conseillers Départementaux en charge des Sports et des secteurs concernés par l'action Vacances Sportives et au Président de l'AML.

6°/ PROJET TERRITORIAL

Christian EMERY a participé à une réunion de travail sur la gouvernance (axe 2 du projet territorial CROS / CDOS), le 19 mai dernier.

Le Président présente le projet de création d'un Comité de Coordination Régional, CCR, ayant le statut juridique d'une association de préfiguration, transmis par le CROS Centre. Nathalie ROS intervient pour expliquer qu'une réunion s'est tenue au CNOSF, le 28 mai dernier, sur le thème du projet d'organisation territoriale du Mouvement Olympique et Sportif. Les points principaux à retenir sont, qu'au niveau de la gouvernance, il a été évoqué des niveaux, N1 :

National, N2 : Région, N3 : Département N4 : Commune, Intercommunalité, Métropole ; l'idée étant qu'il n'y ait plus à terme, dans deux ans, qu'un seul CROS et qu'une seule ligue par nouvelle région. Il est expressément précisé que le niveau régional et le niveau départemental sont indépendants, qu'il n'y a pas de lien de subordination mais un « *droit d'harmonisation affirmé par le niveau régional* ».

Le CNOSF a ensuite présenté sa proposition d'évolution vers les futures structures régionales. Au niveau national il va être créé un Conseil de Coordination National, qui préparera la transition du schéma actuel vers le schéma d'organisation avec 16 régions et non plus 22, et au niveau régional un Comité de Coordination Régional dans chaque grande nouvelle région. Ce CCR, au statut juridique d'une association de préfiguration, et composé de membres du CROS et des CDOS, évoluera vers la nouvelle structure régionale de chaque grande région. A priori, nous ne sommes pas concernés par cette structure dans la mesure où notre région ne subit pas de changement. Le Comité Directeur s'interroge également sur la présence d'un salarié dans l'instance dirigeante de la future démarche. Il serait intéressant de se rapprocher d'autres CDOS afin de savoir comment est perçu le projet de création de cette nouvelle structure.

7° / CRIB - RELAIS TERRITORIAUX - ANNUAIRE DU SPORT

Un point est fait sur l'avancée du projet de création d'un nouveau relais à Châteauneuf sur Loire. Patrick BEN SACI fait part d'une rencontre avec l'élu en charge des sports lors d'une réunion à Châteauneuf, celui-ci semblait favorable au projet. Régis FLAMENT informe le Comité Directeur qu'une restructuration des services en charge des associations doit avoir lieu, une réunion des associations doit également se dérouler à la fin de la semaine, nous devrions avoir plus d'informations par la suite.

Un point est fait sur l'activité des relais ; André DHUIVONROUX revient sur la difficulté d'attirer les bénévoles lors des permanences et même lors de soirées d'information organisées. Comment les intéresser ? Quoi leur proposer ? Les dirigeants sont focalisés sur la vie de leur structure et peinent à en sortir. Michel ARNOULT pense que le projet d'accueil de volontaires dans le cadre du service civique par le CDOS permettra de travailler sur ce sujet. Frédéric GILLES signale qu'il n'a eu aucune visite lors de sa dernière permanence à Beaugency en raison de la fin de saison sportive mais qu'il y a eu des visites régulières tout au long de l'année et des échanges réguliers avec le service des sports de la ville. Le Président constate qu'en dehors de la période de la campagne CNDS les permanences des relais sont malheureusement peu fréquentées. Une discussion sur un projet de création de fiche pratique à destination des dirigeants associatifs à diffuser dans les relais s'engage.

Frédéric GILLES dresse un rapide bilan du CRIB, nous sommes sollicités principalement pour des questions statutaires souvent liées à l'organisation de l'assemblée générale des clubs.

Patrick BEN SACI et Frédéric GILLES ont assisté à une réunion de la MAIA le 28 mai dernier, lors de cette réunion une présentation du dispositif Service Civique a été faite par les services de la DDCS, le Mouvement Associatif Centre a présenté sa structure et ses différentes actions et les services fiscaux sont revenus sur la démarche de demande de rescrit fiscal faite par les associations pour obtenir la reconnaissance d'intérêt général et être habilitées à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux. Il n'y a pas d'obligation pour les associations de faire cette démarche, la structure émet des reçus fiscaux à ses risques et périls mais devra pouvoir se justifier en cas de contrôle. Les associations sportives bénéficient de la reconnaissance de leur fédération, mais cette démarche est une sécurité supplémentaire. Adeline GERARDIN informe

le Comité Directeur que le CDOS tient à la disposition des associations des documents types pour réaliser cette démarche.

8°/ FORMATION

Adeline GERARDIN fait un point sur les formations, la participation reste stable. Elle arrive à « fidéliser » les participants en favorisant l'échange post-formation. Cette proximité commence à porter ses fruits, les stagiaires reviennent vers le CDOS avec des interrogations sur des thèmes différents de la formation initialement suivie et s'inscrivent à de nouvelles formations. L'inscription en ligne via l'annuaire du sport semble également améliorer et faciliter la démarche d'inscription.

Il est fait part d'un courrier du 20 avril adressé par le CROS Centre Val de Loire relativement à la gratuité des formations et interdisant aux CDOS de la Région de percevoir une participation aux frais de dossier des stagiaires s'inscrivant aux formations, comme c'est le cas dans le Département du Loiret où le montant de cette participation est de 15 €. Il est rappelé que la formation est financée par le Mouvement Associatif du Centre et le CNDS, que ce financement est versé au CROS et que le CDOS facture ensuite les heures de formation effectuées selon les modalités de la convention signée par les deux structures. Ce sujet avait été abordé en réunion des formateurs et personne n'avait alors semblé choqué par cette demande de participation, dans la mesure où le CDOS du Loiret était le seul à délocaliser ses formations, notamment dans ses relais territoriaux. Dans la mesure où la convention CROS/CDOS, stipule dans son Annexe I *Cahier des Charges*, que « *des frais de dossier (coût raisonnable) et/ou des chèques de caution pourront être demandés aux participants* », et est valable jusqu'en janvier 2016. Les frais de déplacements d'Adeline GERARDIN étant réglés par le CDOS et n'étant pas pris en charge par le CROS qui menace le CDOS du Loiret de ne plus lui verser la part régionale hors CNDS, le Comité Directeur, après en avoir débattu, décide à l'unanimité, de faire un courrier de réponse au CROS.

8°/ REPRESENTATIONS

Un tour de table est effectué pour faire le point sur les représentations.

- Edwige ROLAND a représenté le CDOS à la cérémonie des Trophées des Sports de la Ville de Fleury les Aubrais le 19 juin.
- Patrick POMMIER a représenté le CDOS à une réunion de la commission tourisme du Pays du Gâtinais à Château-Renard le 23 juin.
- Christian EMERY a représenté le CDOS à une réunion de la commission de développement du Pays du Gâtinais à Château-Renard le lundi 22 juin
- Nathalie ROS a représenté le CDOS à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Basket à Gien, le 5 juin. Suite à son intervention plusieurs dirigeants de clubs de Basket ont pris contact avec le CRIB pour des questions relatives aux statuts.
- André DHUIVONROUX a représenté le CDOS à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Handball à Pithiviers, le 5 juin.
- Michel ARNOULT et Christian EMERY ont assisté à une réunion sur la Gestion Financière organisée par le Mouvement Associatif du Centre, le 18 mai à Fleury les Aubrais.

- Didier COUTELLIER a représenté le CDOS à une réunion du conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, le 11 mai, et aux réunions de la pré-commission et de la commission territoriale, les 11 et 19 juin.

9°/ QUESTIONS DIVERSES

- Christian EMERY informe le Comité Directeur d'une rencontre avec Patrick LEFORT, en charge du « Sport Santé » à la DDCS du Loiret, qui sollicite le CDOS pour qu'il soit porteur d'une action sur ce thème. Didier COUTELLIER, Christian EMERY, Adeline GERARDIN et Frédéric GILLES l'ont rencontré le 11 juin à la Maison des Sports lors d'une réunion au cours de laquelle il a présenté le projet. Après l'avoir étudié, le Comité Directeur constate qu'en l'état, le CDOS n'est pas en mesure de répondre favorablement à la demande, il propose de réétudier la faisabilité courant octobre lors d'une réunion de travail avec Patrick LEFORT.

- Didier COUTELLIER propose au Comité Directeur l'envoi d'un courrier sollicitant un entretien avec Gérard MALBO, Vice-Président du Conseil Départemental, afin d'échanger avec lui sur la politique du Conseil Départemental en matière de sport.

- Patrick BEN SACI fait part de la réception d'un courrier de la Mairie d'Orléans relatif au soutien de la candidature de la ville de Paris pour l'accueil des JO 2024.

- Le Président informe le Comité Directeur de la réception d'un courriel émanant du Ministère des Sports via la DRJSCS et le CROS, transmis le 17 juin et relatif à l'organisation conjointe de manifestations dans le cadre de la Journée Olympique du 23 juin.

- Patrick BEN SACI informe également le comité Directeur de la réception d'un courriel du service juridique du CNOSF remerciant le CDOS du Loiret pour sa vigilance, suite au signalement d'une structure utilisant les logos institutionnels du Mouvement Olympique et Sportif dans un document de communication sans en avoir reçu l'autorisation, le Président fait lecture de la copie du courrier adressé à la structure par le service juridique du CNOSF. Frédéric GILLES informe le Comité Directeur que le CROS nous a signalé qu'un club de l'agglomération orléanaise, nouvellement créé, utilisait les anneaux olympiques dans son logo et le terme olympique dans son nom ; après avoir demandé conseil au CNOSF et pris contact avec la structure, ce club se voit contraint de changer de logo et de nom, ce qu'il fera à sa prochaine assemblée générale. Seuls les clubs « historiques » ont encore le droit d'utiliser le terme olympique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Le Président,



Patrick BEN SACI